

**Comité Syndical du  
14 juin 2024**

**DELIBERATION N° 2024-06-051  
Affectation du résultat de l'exercice 2023**

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du six juin deux mille vingt-quatre, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le sept juin deux mille vingt-quatre en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, à quinze heures, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, revenu en salle après le vote du compte administratif. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	11	11	

**Présents :**

GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, NEGRONI Jérôme, QUILICHINI Paul

**Pouvoirs :**

**Absents :**

MARCHETTI François-Marie, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, BONARDI Jean-Paul, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, EMANUELLI Paul-Jean, GAMBOTTI Alexandre, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Félicien

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 09/07/2024  
et de la publication de l'acte le : 09/07/2024



Accusé de réception en préfecture  
02B/200009827-20240614-2024-06-051-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Le Vice-Président expose,

Au vu du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du Syvadec dont les résultats sont conformes, il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations exercice 2023		Résultat de clôture de l'exercice 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	887 102,53		4 566 710,50	7 557 900,44 2 991 189,94		2 104 087,41
Restes à réaliser			2 426 110,60	211 650,00	- 2 214 460,60	
Fonctionnement		10 132 202,50	59 689 512,36	59 882 101,37 192 589,01		10 324 791,51

Excédent de fonctionnement libre d'affectation : 10 214 418,32

Proposition d'affectation :

Excédent antérieur reporté	10 132 202,50
Résultat de l'exercice	192 589,01
Excédent cumulé au 31/12/2023	10 324 791,51
Besoin de financement (report à nouveau déficitaire 001) +(RAR excédentaire)	- 110 373,19
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - (Ligne 002)	10 214 418,32

Ainsi il est proposé d'inscrire  
en report à nouveau (R002) 10 214 418,32 €  
et en excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 110 373,19 €

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver l'affectation du résultat proposée.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu le compte de gestion 2023 présenté à cette séance,  
Vu le compte administratif 2023 présenté à cette séance,  
Considérant la concordance des résultats entre les écritures du comptable public et de l'ordonnateur  
Considérant le montant des restes à réaliser,  
Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

**à l'unanimité :**

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE l'affectation du résultat 2023 au budget supplémentaire 2024 de la manière suivante :
  - o Affectation du solde disponible soit 10 214 418,32 € à l'excédent reporté de fonctionnement au poste budgétaire R002.
  - o Inscrire en en excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 110 373,19 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20240614-2024-06-051-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024